



Made for minds.

Code de conduite

*Nos valeurs.
Notre position.
Notre action.*



Vivre nos valeurs

Chères/Chers collègues,

La DW (Deutsche Welle) atteint plus de personnes dans le monde que jamais auparavant et, en tant que voix indépendante, jouit d'une crédibilité et d'une grande estime auprès de son public. Nous voulons informer les gens, surtout lorsqu'ils sont exposés à la censure et à la propagande. Nous présentons également des positions controversées.

Nous promovons l'accès à l'information gratuite et le droit à la liberté d'expression dans le monde entier.

Au sein de la DW, une position commune nous unit : idéaux de liberté, droits de l'homme et normes éthiques rigoureuses, démocratie et Etat de droit, ouverture sur le monde, tolérance et transparence envers l'opinion publique. C'est pourquoi nous rejetons toutes les formes de discrimination telles que le sexisme, le racisme et l'antisémitisme. La responsabilité historique de l'Allemagne dans l'Holocauste est l'une des raisons pour lesquelles nous défendons le droit d'Israël à exister. C'est ce que nous défendons. Et ce, non seulement dans les productions journalistiques, dans les projets de développement et les programmes éducatifs de la DW Akademie, mais aussi dans le vivre ensemble quotidien de personnes de 160 nations et ce dans toute leur diversité.

En tant qu'entreprise de médias opérant à l'échelle internationale

et encadrée par un mandat public, nous avons une responsabilité particulière envers les utilisateurs et utilisatrices, les partenaires de projet, de distribution et d'affaires, la société et l'environnement. Le présent Code de conduite décrit la manière dont nous assumons cette responsabilité, en interne comme en externe.

Les valeurs et les principes, les normes et les standards que nous véhiculons et promovons dans le monde entier sont également appliqués au sein de la DW et dans notre coopération avec nos partenaires. Ceci s'exprime dans notre Code de conduite.

En tant que Code de conduite global, il récapitule les principes contraignants qui guident nos actions quotidiennes et nos rapports entre nous. Le respect du droit et de la loi dans nos actions est pour nous indispensable. Le Code de conduite sert donc à garantir un comportement conforme à la loi et une conduite éthiquement irréprochable de l'ensemble des collaborateurs de la DW.

Autre point de départ : les valeurs managériales de la DW, qui seront désormais appliquées à l'ensemble de l'entreprise. Le Code de conduite est une condition importante pour maintenir notre réputation et notre succès – en Allemagne et dans le monde entier. Il doit sensibiliser tous ceux qui travaillent pour la DW à l'importance et au respect de ces principes et des règlements internes

existants. Le Code de conduite s'applique à tous les collaborateurs et collaboratrices de la DW et de ses filiales.

Nous sommes, en tant qu'employés de la DW, tous appelés à suivre le Code de conduite et ses directives, en particulier la Direction et les cadres, car ils façonnent la culture d'entreprise d'une manière déterminante. Les cadres ont un rôle de modèle. Ils doivent s'assurer que les collaborateurs connaissent et comprennent le code de conduite. Ils ont en outre la responsabilité d'agir de manière adaptée vis-à-vis de tout comportement qui irait à l'encontre des règles établies. Les collaborateurs doivent s'abstenir de tout comportement qui ne serait pas en accord avec les lois en vigueur ou avec les directives de comportement et les valeurs fondamentales du Code de Conduite.

Nous enquêterons sur les éventuelles violations du Code de conduite et prendrons les mesures nécessaires, notamment en matière de droit du travail. En tant que diffuseur qui défend la liberté d'expression et d'opinion dans le monde entier, nous favorisons également en interne un climat qui permette et tolère tout désaccord justifié.

Votre
Barbara Massing
Directrice Général

Le Code de conduite

Le code de conduite se fonde sur et se réfère à toutes les lois, les conventions collectives et les règlements internes de la DW qui s'appliquent à la DW, et en particulier à ceux qui se trouvent dans le DW Handbook. Bien entendu, ces règles et ces directives de comportement continueront à s'appliquer sous les auspices du Code de conduite.

En tant qu'employés, nous avons la responsabilité de nous familiariser avec ces règles. Les questions relatives aux règles et règlements individuels peuvent être adressées aux managers, aux responsables de la conformité et aux services concernés.

“
*Nous partageons
tous la même vision.*”

Ce qui nous distingue

L'image que nous nous faisons de nous-mêmes – des informations libres pour des décisions libres.

Notre mission : en tant qu'entreprise de médias indépendante et internationale d'Allemagne, nous informons les personnes dans le monde entier, pour qu'elles puissent décider en toute liberté.

Nous sommes *Made for minds*. En dialogue avec nos utilisateurs et nos partenaires, nous offrons aux esprits critiques du monde entier de nouvelles perspectives, qui sont fondées sur des informations fiables. Ce faisant, nous permettons aux personnes d'avoir un accès libre à l'éducation. Nous les aidons à se créer leurs propres opinions, librement et indépendamment, à les exprimer librement et ainsi à façonner des sociétés ouvertes et démocratiques.

Voici nos objectifs déclarés. Mais notre cheminement vers la réalisation de ces objectifs est tout aussi important : nous avons pour cela des valeurs claires que nous partageons, mais aussi des attentes claires envers nous-mêmes et dans nos rapports entre nous. Celles-ci courent comme un fil rouge parmi nos produits et nos offres, elles déterminent nos

décisions quotidiennes et notre comportement.

Avec une position claire en faveur de la liberté

La liberté, la démocratie et les droits de l'Homme sont la clé de voûte de notre profil et de notre message en matière de journalisme et de politique de développement. Nous défendons les valeurs de la liberté et nous adoptons, où que nous soyons, des positions indépendantes et sans équivoque surtout contre les formes de discriminations comme le sexisme, le racisme et l'antisémitisme. En raison de son histoire, l'Allemagne a une obligation morale envers Israël.

“
Nous partageons nos idées et utilisons notre diversité pour assurer notre succès commun.

Ouverts au dialogue, appuyés par un réseau mondial

Les besoins et la réalité de la vie des gens sont au cœur de nos actions, tant dans les offres journalistiques que dans celles de DW Akademie. Ouverts d'esprit et reliés par un réseau mondial et régional, nous sommes en dialogue avec des personnes du monde entier. Nos services offrent de nouvelles perspectives là où et quand elles sont nécessaires. Nous encourageons les échanges constructifs et traitons toutes les personnes avec respect – toujours et partout.

Des connaissances approfondies, des perspectives diverses

Notre diversité et notre expertise sont nos plus grands atouts. Nous exerçons un regard curieux sur le monde, nous innovons avec courage, nous posons des questions critiques et apportons des réponses fondées et indépendantes. Multilingues et présents dans plus de 160 pays, nous créons aux côtés de nos utilisateurs et partenaires des offres attrayantes de la plus haute qualité et pertinence qui soient. Nous encourageons le développement de systèmes de médias libres, permettons un accès à l'information et établissons des standards en matière de formation et de journalisme indépendant. Nous partageons nos idées et utilisons notre diversité pour réussir ensemble.

Ces valeurs forment le socle de nos règles de conduites, elles aident à une coopération productive et à respect mutuel.

Notre respect de la loi et des règles

Avec ses règles de comportement, le Code de conduite régit les interactions générales au sein de la DW et décrit le système de valeurs pour notre travail au quotidien, également dans les domaines journalistiques. Bien entendu, les lois en vigueur et les règlements spécifiques à l'entreprise continuent de s'appliquer sous les auspices du Code de conduite.

La direction et les cadres sont des modèles et ont donc l'obligation de contribuer au respect du Code de conduite.

La DW attend de ses employés qu'ils accordent une attention particulière aux points suivants ; les violations entraîneront des conséquences en matière de droit du travail.

Interdiction de la discrimination conformément à la Loi Générale sur l'Égalité de Traitement (Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz (AGG))

La discrimination sous toutes ses formes, comme le sexisme, le racisme et l'antisémitisme au sens de l'AGG, ne sera pas tolérée, ni dans nos relations, ni dans le contenu que nous produisons. Nous ne discriminerons aucun employé, partenaire ou autre tiers avec lequel nous sommes en contact dans le cadre de nos activités, que ce soit pour des

“
La discrimination ne sera tolérée ni dans nos relations, ni dans nos publications.

motifs antisémites ou racistes ou en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur religion, de leur opinion, de leur handicap, de leur âge ou de leur identité sexuelle. Nous rejetons strictement toute insulte ainsi que le harcèlement sexuel. La diffusion d'insultes et d'affirmations mensongères est également interdite.

Nous n'avons aucune tolérance pour l'incitation à la haine ethnique ou raciale ou pour des comportements illégaux tels que la négation ou la relativisation de l'Holocauste.

Les limites de la liberté d'expression

Nous sommes conscients que notre liberté d'expression s'arrête lorsqu'elle dépasse les limites de

l'intimidation, du harcèlement sexuel et de tout autre comportement diffamatoire tel que les fausses déclarations, la calomnie ou la diffamation.

Nous sommes également conscients que la liberté d'expression ne s'applique pas à la négation ou à la relativisation de l'Holocauste.

En tant qu'employés de la DW, nous sommes tenus de faire preuve de retenue sur les réseaux sociaux, dans le fond comme dans la forme, que le contexte soit professionnel ou privé. Cette retenue est due à notre engagement à respecter les valeurs de la DW et à notre devoir de considération et de loyauté envers la DW en tant qu'employeur et envers les autres employés, comme stipulé dans nos contrats de travail. Compte tenu de notre position et de notre domaine d'activité, nous sommes tenus de veiller à ce que notre comportement en public, en dehors du travail, prenne une forme telle qu'il ne porte pas atteinte à la réputation ou aux intérêts légitimes de la DW. Nous nous abstenons toujours et dans tous les cas de tenir des propos discriminatoires, y compris sexistes, racistes ou antisémites. Ce type de commentaires peut avoir des conséquences déterminées par le droit du travail, y compris le licenciement.

Notre vivre-ensemble

Respect

Nous nous traitons mutuellement avec honnêteté et respect.
Nous valorisons chaque personne, indépendamment de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion ou de son handicap, de son âge ou de son identité sexuelle.
Nous respectons les différentes opinions.
Nous appliquons une « tolérance zéro » à l'égard du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
Nous nous opposons à l'abus de pouvoir sous toutes ses formes.

Transparence et coopération

Nous transmettons les informations ouvertement et rapidement.
Nous travaillons ensemble, au-delà des frontières géographiques, administratives et entre les services.
Nous sommes ouverts aux idées nouvelles et à l'innovation. Le respect, la transparence et la coopération, la confiance, la loyauté, une culture constructive du feedback, ainsi qu'un management et un travail en cohérence avec les objectifs convenus constituent la clé de voûte de notre vivre-ensemble.

“
Nous sommes ouverts et authentiques.

Confiance

Nous sommes ouverts et authentiques.
Nous sommes fiables et agissons conformément à nos déclarations.
Nous créons une atmosphère de travail qui permet une communication ouverte et un retour critique.

Une culture constructive du feedback

Nous faisons vivre une culture constructive du feedback en remettant en question l'état des choses, en cherchant de nouvelles voies, en réfléchissant à notre propre comportement.
Nous utilisons les erreurs comme une chance de nous améliorer.

Nous sommes convaincus que les gens peuvent évoluer et que leurs réflexions et leurs idées peuvent changer.
Nous résistons aux conflits et nous les résolvons.
Nous ne colportons pas de fausses informations sur les représentants de la DW ainsi que les managers et les employés.

Loyauté

Nous sommes loyaux envers les valeurs et les stratégies de la DW.
Nous participons activement à l'élaboration des processus de changement.
Nous défendons l'honnêteté et l'intégrité.

Agir en fonction des objectifs

Nous travaillons de manière responsable pour atteindre les objectifs de la DW.
Nous inspirons de nouvelles idées et garantissons ainsi l'innovation.
Nous aspirons à la réussite.



Nos relations avec les partenaires et les tiers

Propriété intellectuelle

Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle des tiers conformément aux lois en vigueur.

Conflits d'intérêts

Nous prenons des décisions commerciales dans l'intérêt de la DW. Ce faisant, nous ne nous laissons pas influencer par des intérêts et relations privés.

Nous divulguons activement les conflits d'intérêts potentiels.

Nous nous assurons que nos partenaires commerciaux et de projet n'ont pas de conflits d'intérêts.

Corruption et octroi d'avantages

Nous rejetons toute forme de corruption et évitons même de pouvoir paraître corrompus.

Nous nous abstenons de toute forme d'octroi d'avantage, de trafic d'influence ou d'autres formes d'attention personnelle.

Partenaires commerciaux

Nous utilisons la déclaration des valeurs de la DW lors de la sélection des partenaires commerciaux.

Cadeaux et autres attentions

Nous refusons les cadeaux, les invitations et les bons de réductions (pour les journalistes) qui pourraient remettre en cause notre indépendance et fausser l'objectivité de nos décisions en matière commerciale.

Nous n'acceptons les autres cadeaux, invitations et autres avantages qu'en totale transparence et dans le respect de toutes les lois et réglementations internes en vigueur.

Nous n'offrons des cadeaux et n'émettons des invitations que dans un cadre approprié. Pour évaluer ce qui est approprié, c'est le point de vue de l'Allemagne qui doit être considéré en premier lieu, tout en tenant compte du point de vue du pays cible.

Appels d'offres et marchés publics

Nous acquérons des produits, des services et des productions en fonction de la qualité, de la rentabilité et de la concurrence sur la base des lois applicables et des règlements internes en vigueur. Les décisions d'achat sont fondées sur la qualité objective des produits et des services rendus par les fournisseurs. Les accords anticoncurrentiels sont interdits.

“
Nous prenons les décisions commerciales dans l'intérêt de la DW.

Notre traitement de l'information

“
Nous traitons les informations avec le plus grand soin.

Confidentialité

Nous traitons les secrets commerciaux et les informations confidentielles avec le plus grand soin. Cela s'applique aussi bien aux contenus rédactionnels qu'à tous les autres documents qui ne sont pas adaptés ou destinés à être distribués.

Nous ne rendons les informations confidentielles accessibles qu'aux employés qui en ont besoin, même si elles sont disponibles sous forme numérique.

Protection des données

Nous ne collectons que les données nécessaires (économie de données).

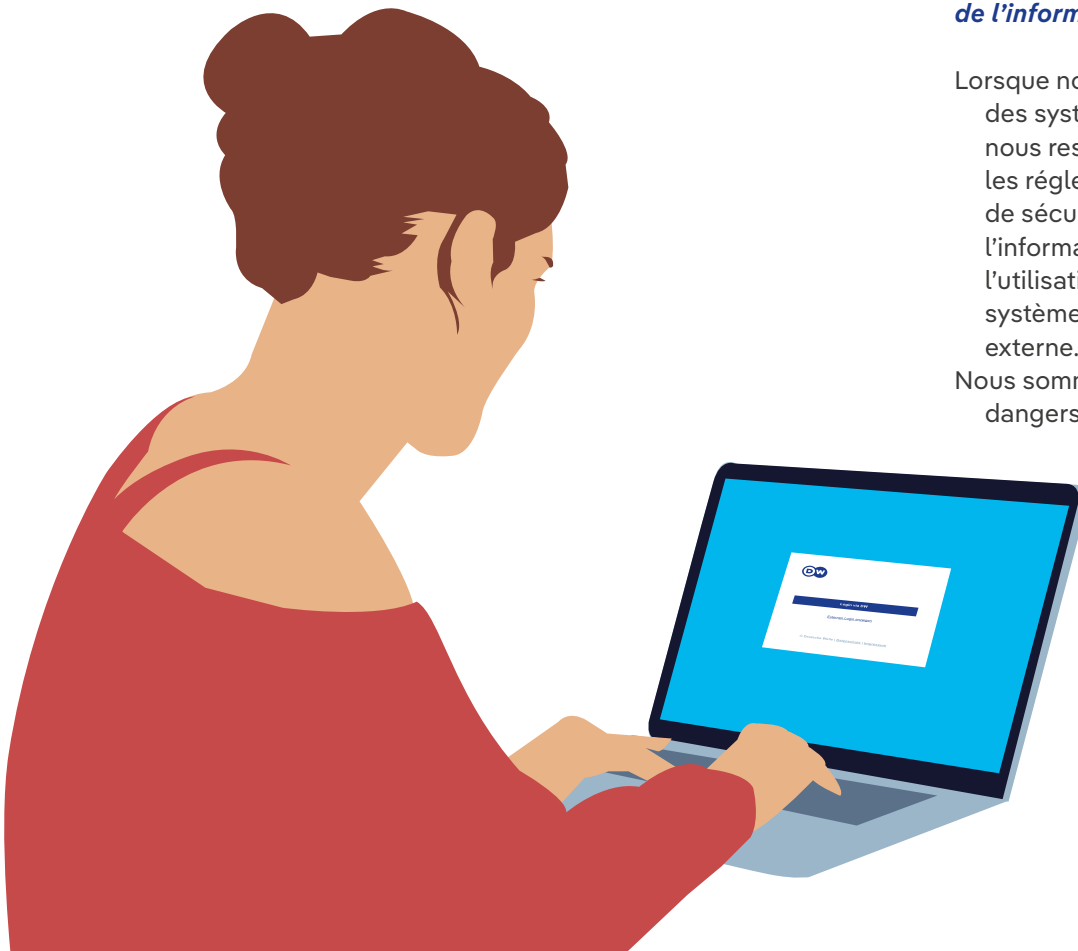
Nous garantissons une stricte confidentialité dans la collecte, l'utilisation et le traitement des données personnelles dans le cadre permis par la loi, et protégeons ainsi les données contre toute utilisation abusive.

Lorsque nous décidons où stocker les données et si nous devons les crypter, nous respectons leur confidentialité.

Sécurité informatique et de l'information

Lorsque nous travaillons avec des systèmes informatiques, nous respectons les règles et les réglementations en matière de sécurité informatique et de l'information afin d'empêcher l'utilisation abusive de ces systèmes, tant en interne qu'en externe.

Nous sommes conscients des dangers pour la sécurité des informations de la DW pouvant résulter d'une utilisation imprudente des systèmes informatiques et agissons en conséquence avec discernement.



Notre communication avec le public

Nous ne répondons pas personnellement aux demandes des journalistes et des entreprises de médias concernant la DW en tant qu'entreprise : nous les transmettons toujours au service communication de l'entreprise, qui les coordonne et les gère.

Nous indiquons clairement sur tous les canaux de communication si nous apparaissions ou agissons en tant que particulier ou en tant que collaborateur de la DW.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, nous n'exerçons des activités secondaires susceptibles d'être visibles dans l'opinion publique que dans le cadre de notre processus d'approbation interne.

**“
Nous indiquons
clairement si nous
communiquons ou
agissons en tant que
particulier ou en
tant que collaborateur
de la DW.**



Nos normes de sécurité et de durabilité

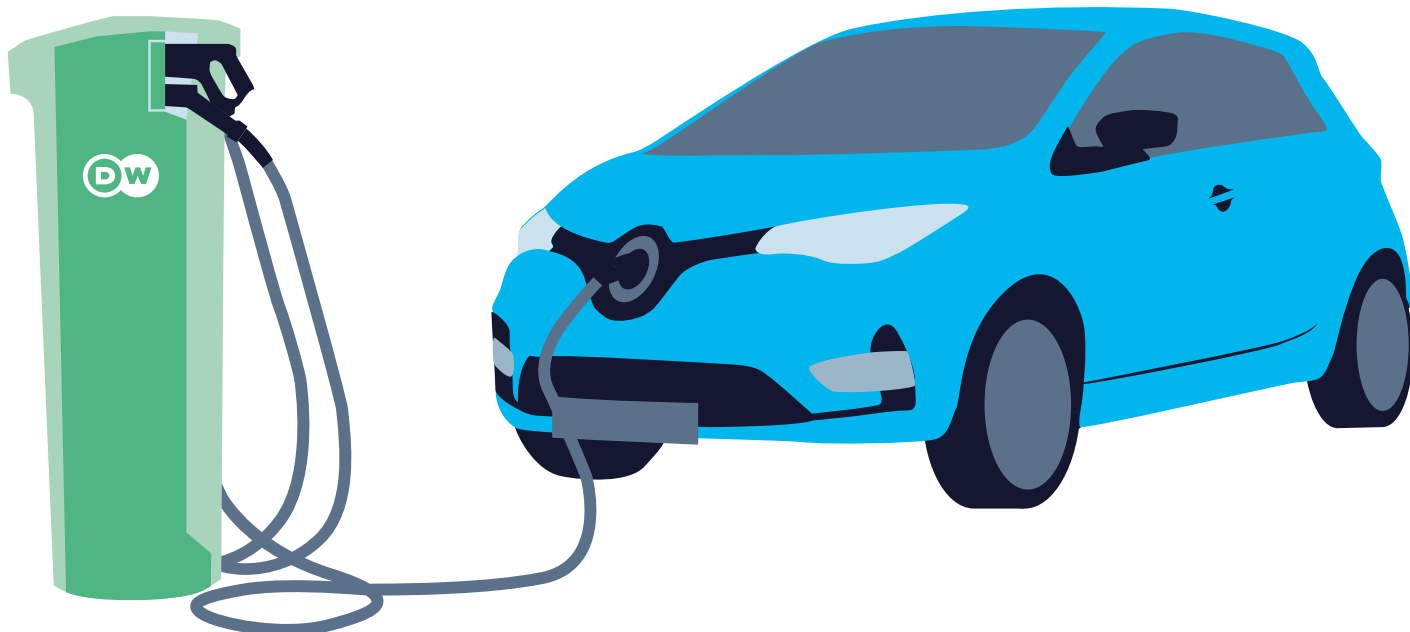
“
Nous agissons de manière durable.”

Nous respectons les directives en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous suivons nos règlements pour les interventions dans les zones de crise.

Nous nous comportons de manière durable, notamment en utilisant les ressources disponibles en respectant l'environnement et de manière aussi économique que possible, tout en prêtant attention à la manière dont elles peuvent être recyclées.

Nous veillons à ce que nos actions n'aient pas d'effets négatifs indésirables sur nos partenaires (*do no harm*).



Notre gestion des biens de l'entreprise

Nous traitons nos équipements de travail et les autres biens de la DW avec le plus grand soin.

Nous mettons les résultats de nos travaux à la disposition de la DW.

Nous observons les principes d'économie et de rentabilité dans l'utilisation des équipements de travail.

**“
Nous prenons
en compte les
principes de
rentabilité et de
parcimonie dans
nos décisions.**



Nos principes et standards éditoriaux

Nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons envers le public en tant que leaders d'opinion et nous agissons donc en conséquence.

Nous remplissons notre mission sur la base de la loi qui régit la DW.

Nous travaillons de manière indépendante sur le plan rédactionnel et journalistique et ne nous laissons pas influencer par les intérêts de tiers.

Nous respectons les différentes opinions en termes de pluralité et de diversité des opinions.

Nous adhérons aux principes de la diligence journalistique, effectuons nos recherches en profondeur et rapportons les informations de manière fondée et équilibrée.

Nous respectons les règles de séparation entre la publicité et le contenu rédactionnel.

Nous nous engageons à respecter la vie privée et à traiter correctement les informations, opinions et photos.

Nous respectons le guide d'utilisation des réseaux sociaux de la DW et les directives journalistiques de la rédaction en chef.



“
Nous respectons les obligations de diligence journalistique.”

Guide pour la mise en application du Code de conduite

Mesures prises par la DW en cas d'infractions

En cas de violation du règlement, la DW prendra les mesures appropriées pour clarifier la situation. Cela signifie que l'importance du Code de conduite sera d'abord expliquée aux collaborateurs concernés dans le cadre d'une discussion commune, afin de parvenir à un changement de comportement dans le sens de la réglementation en question. Toutefois, il est également possible de prendre des mesures relevant du droit du travail en cas d'infraction, dans le cadre des réglementations en vigueur, pouvant même aller jusqu'à la résiliation extraordinaire du contrat de travail ou de la prestation de service.

Les questions suivantes peuvent vous aider à vous conformer au Code de conduite

Est-ce que je respecte les dispositions légales et les règlements internes applicables ?

Ai-je coordonné une décision avec les autres services impliqués suffisamment à l'avance ?

La décision que je prends est-elle dans l'intérêt exclusif de la DW et indépendante de mon propre intérêt ?

Quel est l'impact externe de la décision ? La décision résisterait-elle à une évaluation par un tiers ? La DW conservera-t-elle sa bonne réputation ?

Puis-je bien concilier cette décision avec ma propre conscience ?

Si vous pouvez répondre à toutes les questions par un « oui » clair et sans hésitations, votre décision devrait être conforme aux lignes directrices du Code de conduite. Toutefois, si vous n'êtes pas sûr(e) de la réponse, les personnes citées ci-après peuvent vous apporter de l'aide.

Nos interlocuteurs en cas de confusion

Si vous avez des doutes ou des questions quant au respect du Code de conduite, veuillez contacter vos supérieurs ou le responsable de Compliance.

Nos interlocuteurs en cas d'infractions

Le Code de conduite est un ensemble contraignant de règles auxquelles sont soumis tous les collaborateurs de la DW.

Si vous prenez connaissance d'une éventuelle infraction dans notre entreprise, il est en principe important de contacter en premier lieu la ou les personnes qui, selon vous, agissent de manière contraire aux règles.

Selon la nature de la violation, vous pouvez également signaler l'incident à votre supérieur hiérarchique ou au responsable Conformité de la DW : compliance@dw.com



Compliance (dw.com)

Bien entendu, vous pouvez également contacter les autres interlocuteurs responsables, en particulier les représentants du personnel ou, si nécessaire, le responsable de la corruption externe, ou encore les personnes chargées de la protection contre le harcèlement sexuel.

Dans tous les cas, vous pouvez être assuré(e) que votre signalement sera traité avec la confidentialité nécessaire.

Mesures prises par la DW en cas d'infractions

En cas de violation du règlement, la DW prendra les mesures appropriées pour clarifier la situation. Cela signifie que l'importance du Code de conduite sera d'abord expliquée aux collaborateurs concernés dans le cadre d'une discussion commune, afin de parvenir à un changement de comportement dans le sens de la réglementation en question. Toutefois, il est également possible de prendre des mesures relevant du droit du travail en cas d'infraction, dans le cadre des réglementations en vigueur, pouvant même aller jusqu'à la résiliation extraordinaire du contrat de travail ou de la prestation de service.



